

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LUZE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mil vingt-six et le lundi dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric STEIB, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/05/2026

Présents : Éric STEIB, Sylvaine WARTELLE, Fabien DESGRANGES, Pascal MONNIER, Jean-Paul GRESSARD, Jessie BERNE, Clotilde THIRY, David TOZZI, Émeline GREVILLOT, Nicolas ABRY, Étienne SURLEAU, Sandrine VUERLI et Loïc LAURENÇOT.

Absentes : Émeline VAILLAUT-PREVOT et Carole VERDOT.

Procurations : Émeline VAILLAUT-PREVOT donne procuration à Sylvaine WARTELLE ; Carole VERDOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

**Délibération n° 30-2026**

**OBJET : Désignation des Délégués de la Commune aux « Chouettes Vergers Luzois »**

Le Maire expose à l'assemblée que les statuts des Chouettes Vergers Luzois » prévoient que la Commune dispose de trois représentants au sein du Conseil d'Administration, ces membres dits « de droit » ne pouvant pas occuper de fonction au bureau (Président, Vice-président, Secrétaire ou Trésorier).

Outre le Maire, membre de droit, ou son représentant désigné par lui, il y a lieu de désigner deux autres représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité désigne comme représentants aux Chouettes Vergers Luzois, aux côtés du Maire :

- David TOZZI : 8 chemin des Champs Montants à LUZE

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 19/05/2026  
Le Maire Éric STEIB

Affiché en Mairie le 19/05/2026  
Certifié exécutoire par transmission  
A la Préfecture le 19/05/2026

